

[Tout](#)[Livres](#)[Images](#)[Presse](#)

titre, auteur, mots clefs, année, ...

[accueil](#)[nos collections](#)[collections partenaires](#)[découvrir](#)[contribuer](#)[s'amuser](#)[mon espace](#)

La Cité de Dieu d'Augustin d'Hippone

En août 410, le Wisigoth Alaric et ses troupes pillent Rome pendant trois jours. Pour les Romains, païens comme chrétiens, un monde s'effondre. À la demande de quelques amis, Augustin rédige alors, durant près de treize ans, son œuvre la plus longue et la plus difficile : *La Cité de Dieu*. Ce qui n'était d'abord qu'un « écrit de circonstance » exerça pendant plusieurs siècles une influence profonde sur les liens entre théologie chrétienne et politique. La richesse des documents conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon témoignent de l'importance que lui ont accordée ses lecteurs.

L'événement déclencheur : le sac de Rome par Alaric en 410

Entre le 24 et le 27 août 410, le Wisigoth Alaric pilla Rome pendant trois jours. La nouvelle eut un immense retentissement dans l'Empire. Pour les païens comme pour les chrétiens, un monde s'effondrait. L'imagination des premiers était habitée par l'image virgilienne de la *Roma aeterna*, de la Cité éternelle promise par Jupiter à Vénus (Virgile, *Enéide*, 1, 278-279). Ils accusent de ce désastre le christianisme et l'abandon des cultes païens au profit de la nouvelle Divinité.



Vénus rend visite à Jupiter.

Les œuvres de Virgile. Translatees [en vers] de latin en francoys [Les Géorgiques et Bucoliques par



Sommaire :

- [L'événement déclencheur : le sac de Rome par Alaric en 410](#)
- [La réponse d'Augustin : les vingt-deux livres de la Cité de Dieu](#)
- [Augustin et la politique ?](#)
- [Un « augustinisme politique » ?](#)
- [Manuscrits de la Cité de Dieu à la Bibliothèque municipale de Lyon](#)
- [Éditions anciennes de la Cité de Dieu conservées à la Bibliothèque municipale de Lyon](#)
- [Orthodoxie ou censure ?](#)



Vénus rend visite à Jupiter. *Les oeuvres de Virgile. Translatees [en vers] de latin en francoys [Les Géorgiques et Bucoliques par Michel de Tours et l'Enéide par Octovien de Saint-Gelais]*, Paris, 1540, (BmL, Rés 131625, premier livre fol. 4v, détail du bois gravé). Les phylactères n'ont pas tous été complétés.

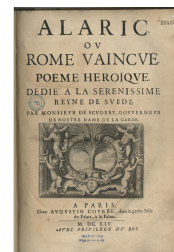
Michel de Tours et l'Enéide par Octovien de Saint-Gelais, Paris, 1540, (BmL, Rés 131625, fol. 4v)

Les seconds croyaient Rome protégée par les apôtres Pierre et Paul ; image terrestre du Royaume céleste, elle devait perdurer à jamais. Jérôme, profondément choqué par l'événement, compara le sac de Rome à la destruction de Jérusalem par les Babyloniens et à la prise de Troie par les Grecs (Jérôme, *Lettre* 127, 12). Chacun peinait à comprendre l'effondrement de son univers symbolique, même si la consternation générale était largement disproportionnée en comparaison des dommages effectivement causés.



Chauveau, *Le sac de Rome en 410 par Alaric*, (BmL, FA Estampes, école française, XVIIe siècle, Chauveau).

Cette estampe du XVIIe siècle a été gravée au burin pour illustrer *Alaric ou la Rome vaincue* de Scudéry. Les flammes qui envahissent le mausolée d'Hadrien et la colonne Trajane plongent la scène dans le chaos, qu'accentuent encore les cris d'angoisse des personnages au premier plan.



Georges de Scudéry, *Alaric ou Rome vaincue, poeme héroïque*, Augustin Courbe, Paris, 1654, (BmL, Rés 23435, page de titre)

La réponse d'Augustin : les vingt-

deux livres de la *Cité de Dieu*

En 412, Augustin commença la réponse qu'il adressait à ses contemporains, païens et chrétiens : un ouvrage de vingt-deux livres, une somme de plus de mille pages, la *Cité de Dieu*. Il y dialogue tout autant avec les philosophes antiques, Cicéron en particulier, qu'avec les penseurs chrétiens de son époque.

Les livres I à X partent d'une critique du polythéisme traditionnel pour aboutir à une réflexion soignée sur la religion, la philosophie et l'histoire romaine, dont Augustin admire bien des grands hommes. Mais les anciens Romains n'avaient en vue que leur propre gloire, contrairement aux habitants de la cité de Dieu dont la description occupe les livres XI à XX.

Ces cités ne sont en effet pas des entités matérielles, identifiables géographiquement : le terme est employé dans un sens « mystique » (*Cité de Dieu* XV, 1, 1), d'origine scripturaire (Ps 45, 5 ; Ps 47, 2 ; Ps 86, 3). La différence entre les deux cités est d'ordre éthique. Elle réside non pas dans les événements extérieurs (toutes deux jouissent des mêmes biens matériels et endurent les mêmes maux), mais dans la volonté de chaque homme, dans l'objet de son amour et dans la fin à laquelle il ordonne toutes ses actions.

« Deux amours ont donc fait deux cités :

L'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu,
la cité terrestre,

L'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi,
la Cité céleste.

L'une se glorifie en elle-même,

l'autre, dans le Seigneur ; [...]

L'une, dans ses chefs et dans les nations qu'elle subjugue, est dominée par la passion de dominer ;

dans l'autre, on se rend mutuellement service par charité, les chefs en dirigeant, les sujets en obéissant.

L'une, en ses maîtres, aime sa propre force ;

l'autre dit à son Dieu : Je t'aimerai, Seigneur, toi, ma force (Ps 17, 2). »

(La *Cité de Dieu*, XIV, 28, traduction de G. Bardy, BA 35, p. 465)



Augustin, *De civitate Dei*, Konrad Sweynheym et Arnold Pannartz, Rome, 1470, (BmL, [Rés Inc 395](#), f 168v)

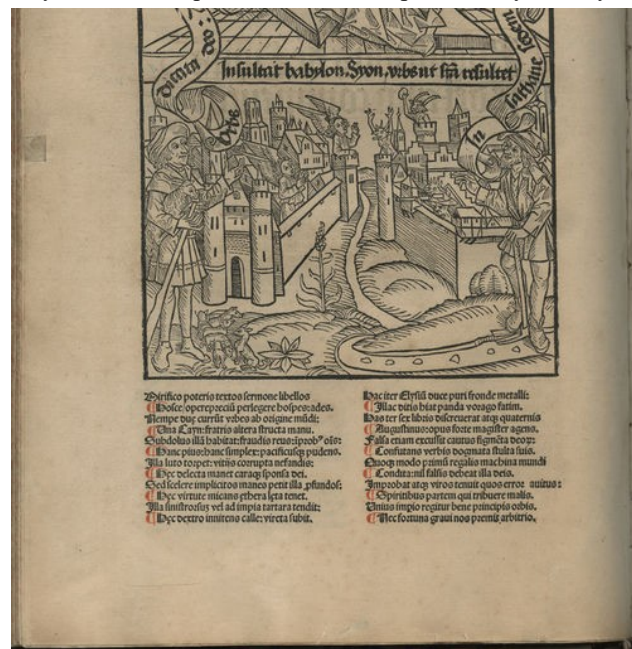
Pour se repérer dans cette édition incunable, les initiales ont été peintes en rouge et les pieds-de-mouche en jaune, vert et violet.



Augustin, *De civitate dei*, Amerbach, Bâle, 1489, (BmL, [Rés Inc 147 \(2\)](#), détail du frontispice)

Au centre, en haut de deux tours, des anges et des démons armés s'affrontent.





Augustin, *De civitate dei*, Amerbach, Bâle, 1489, (BmL, Rés Inc 147 (2), frontispice).

Cette estampe, une gravure sur bois, sert de frontispice à une édition incunable de la *Cité de Dieu*. En haut, Augustin se trouve à sa table de travail ; en bas, est représentée la lutte continue entre les deux cités. La cité de Dieu est symbolisée par Jérusalem, la cité terrestre, par Babylone. À ces deux villes sont associés deux personnages bibliques au premier plan : Abel et Caïn (cf. Gn 4, 1-17). D'après le récit biblique, le second aurait fondé la première ville après le meurtre de son frère Abel, qui était nomade.



Augustin, *De civitate dei*, Amerbach, Bâle, 1489, (BmL, Rés Inc 147 (2), détail du frontispice)

Abel, le berger, se tient debout, un agneau dans les bras et un troupeau à ses



Augustin, *De civitate dei*, Amerbach, Bâle, 1489, (BmL, Rés Inc 147 (2), détail du frontispice)

En face, Caïn, le cultivateur, est appuyé sur un instrument en fer. Il symbolise la cité

pieds. Il symbolise la cité de Dieu.

terrestre.

Augustin identifie parfois la « Cité de Dieu » avec l'Église visible dans l'histoire, mais il est très clair que tout membre de l'Église ne fait pas partie de cette cité : ceux qui préfèrent le vice à la vertu en sont exclus, fussent-ils baptisés ; ceux qui cherchent la vérité et agissent avec vertu pourraient bien, à leur tour, faire partie de la cité céleste (cf. *La Cité de Dieu*, I, 35).

Sur cette terre, il est absolument impossible de savoir à quelle cité appartient telle ou telle personne : les actes peuvent être observés à l'extérieur, mais qui saura quelle intention les a guidés ? Même l'auteur de l'acte bon ne peut être sûr de la pureté de son intention. Durant cette vie, les deux cités sont donc inextricablement mêlées, comme l'ivraie et le bon grain de la parabole (Mt 13, 24-30) ; il faudra attendre la moisson, c'est-à-dire le jugement, pour qu'elles soient séparées.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Saint Augustin, *La cité de Dieu* [*De Civitate Dei*], (Livres XI-XXII), traduit en français par Raoul de Presles, 1400-1405, (BnF, Français 174, fol. 3r).

Le *De civitate Dei* fut traduit, à la demande du roi Charles V par Raoul de Presles entre la Toussaint 1370 et le 1er septembre 1375. Ce manuscrit contient les livres XI-XXII. Sa décoration a été attribuée à l'atelier du « Maître de la Cité des Dames », désigné ainsi d'après son illustration du manuscrit de Christine de Pisan (BnF, Français 607).

L'enluminure représente le Jugement dernier, où

seront distingués les membres de la Cité de Dieu et de la Cité terrestre. Le Christ est assis en majesté, entre la Vierge et saint Jean-Baptiste dans le rôle d'intercesseurs, encadrés de deux anges soufflant dans leur trompette pour annoncer le Jugement. À ses pieds, les tombes s'ouvrent pour la résurrection des morts. Dans les angles, un ange, un aigle, un boeuf et un lion, symbolisant les quatre évangélistes, portent des phylactères restés vides.

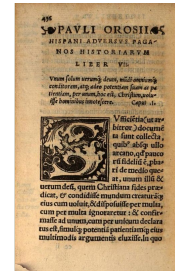
Augustin et la politique ?

La *Cité de Dieu* a clarifié les relations ambiguës entre le christianisme et l'ordre temporel. Sur cette question, Augustin s'oppose à ses contemporains, païens et chrétiens, qui conféraient une dimension sacrée à l'Empire romain. Peu avant lui, Orose avait soutenu cette opinion dans son *Histoire contre les païens* (7, 27). Depuis que l'Empire était devenu chrétien, affirmait ce prêtre espagnol, les persécutions avaient cessé. Le meilleur était donc promis aux chrétiens dans les deux mondes, la prospérité temporelle ici-bas et la bénédiction éternelle dans les cieux.

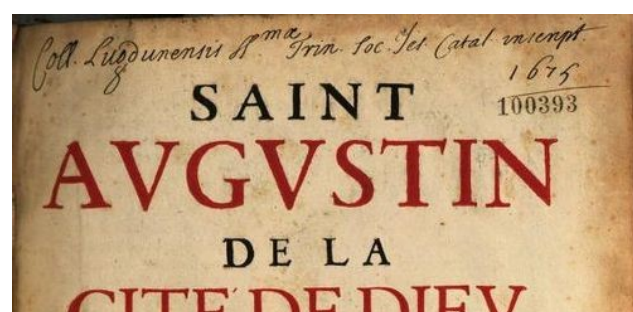
Pour Augustin, l'Empire romain est historique et contingent, comme toute société humaine ; aucune caution divine ne saurait le rendre éternel et nul ne peut prévoir ce que l'histoire lui réserve. Mais l'Église n'est pas liée à l'Empire : Augustin établit au contraire sa transcendance radicale par rapport à lui et, au-delà, par rapport à tout régime politique possible.

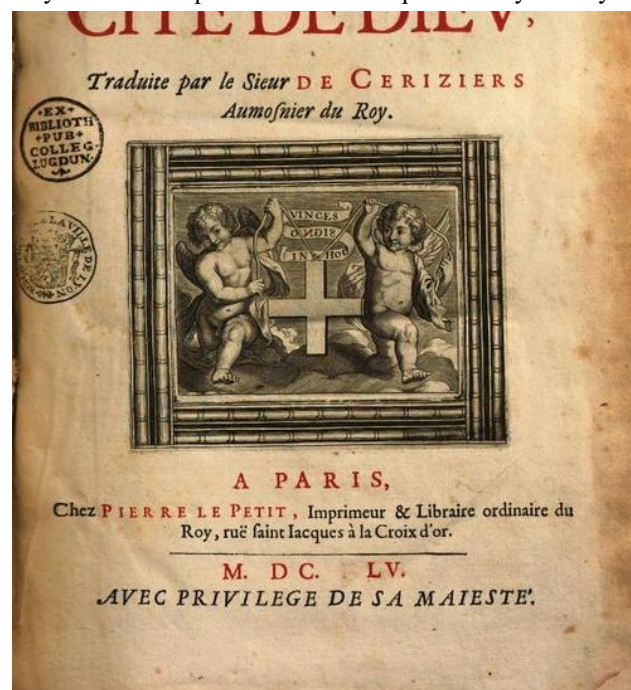
Le christianisme lui apparaît d'abord comme une « doctrine du salut » (Lettre de Paul à Tite 1, 9), non comme une loi qui gouvernerait toutes les actions de chacun dans tous les domaines de la vie. Il n'a donc pas vocation à remplacer les lois humaines et il est, par conséquent, compatible avec tout régime qui sert la paix (cf. Rm 13, 2). Dans la poursuite de ce but, chrétiens et non-chrétiens peuvent être unis ; il revient aux chrétiens de promouvoir et d'encourager la justice, même imparfaite, d'ici-bas. Ils n'ont donc pas à vivre en marge du monde, comme un groupe sociologiquement défini. Un seul élément distingue leur situation de celle de leurs contemporains : ils considèrent que leur demeure terrestre n'est pas définitive et ils attendent la victoire définitive du Christ sur le péché et sur la mort.

Au Moyen-âge, en dépit de l'autorité attachée à son nom, l'opinion augustinienne sur les relations entre Église et État a été largement travestie.



Paul Orose,
*Pauli Orosii
presbyteri
Hispani viri
doctissimi,
adversus
Paganos (quos
vocat)
historiarum Libri
septem*, ex
officina Eucharij,
Cologne, 1536,
(BmL, 324923, p.
436)





Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, traduite par le sieur de Ceriziers..., (Pierre Le Petit, Paris, 1655, (BmL, [100393](#), page de titre).

Missel
franciscain,
Constantin
portant la sainte
croix ; initiale
historiée, (BmL,
[Ms 514](#), f. 273v)

Ironie du sort : la marque de l'imprimeur parisien Pierre le Petit (1617?-1686) représente la vision que l'empereur Constantin aurait eue avant la bataille du Pont Milvius, le 28 octobre 312, à quelques kilomètres au nord de Rome. Les deux angelots portent une croix surmontée d'un phylactère : « In hoc signo vinces », « Par ce signe, tu vaincras ». La victoire, que Constantin attribua au Dieu des chrétiens, marqua le début de la conversion de l'Empire romain au christianisme. Elle inaugura donc la délicate question des rapports entre Église et État dans un régime politique favorable aux chrétiens. Dans la *Cité de Dieu* (V, 26, 1), Constantin et Théodose, les deux empereurs chrétiens emblématiques, sont loués pour leurs vertus privées et non pour leurs vertus publiques.

Un « augustinisme politique » ?

Il n'y a pas, chez Augustin, de « politique chrétienne » à proprement parler ; la sagesse chrétienne et le pouvoir politique se situent sur deux plans bien distincts, même si certains passages de la *Cité de Dieu*, tirés de leur contexte, peuvent prêter à confusion (par exemple, XIX, 21).

L'expression « augustinisme politique » est donc extrêmement ambiguë. Elle recouvre des sens absolument opposés : d'abord, la pensée politique d'Augustin telle qu'elle est exprimée dans la *Cité de Dieu* ; ensuite, l'attitude concrète qu'Augustin adopta vis-à-vis des institutions politiques de son temps ; enfin, les courants politiques ultérieurs qui, tout en s'inspirant de thèmes augustinien, ont abouti à des conclusions tout autres que celles exposées par Augustin lui-même. C'est pour exprimer cette dernière acception que l'expression « augustinisme politique » a été forgée, dans les travaux d'Henri-

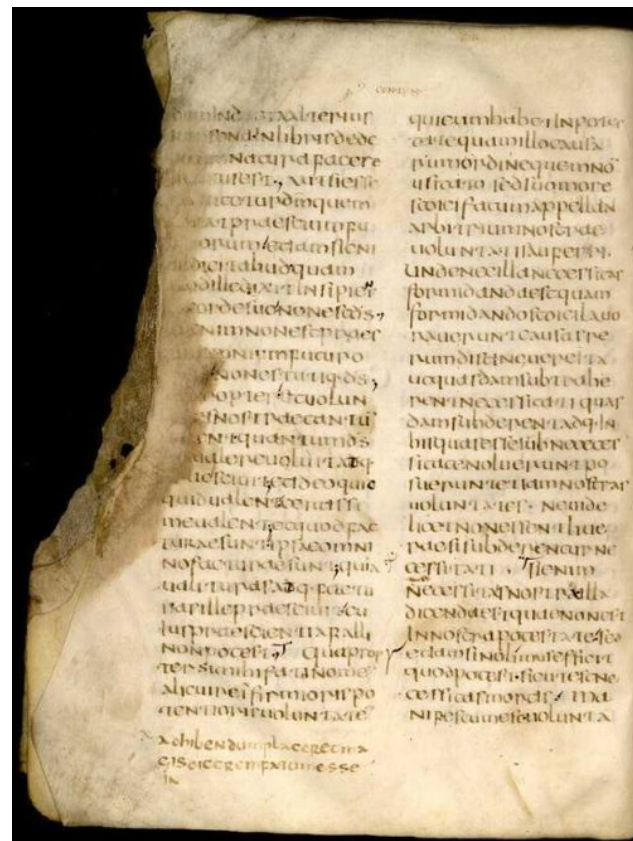
Xavier Arquillière (*L'augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques au Moyen Âge*, 1934) : elle désigne alors un ensemble de courants politiques dont le point commun est de situer le droit naturel de l'Etat à l'intérieur de la justice surnaturelle et du droit ecclésiastique.

Rien de moins augustinien, donc, que cet « augustinisme politique », même si certains aspects de la pensée augustinienne, qui subordonne la fin temporelle à la fin éternelle, lui ont indéniablement ouvert la voie.

Manuscrits de la *Cité de Dieu* à la Bibliothèque municipale de Lyon

La *Cité de Dieu* a été transmise par une tradition manuscrite pléthorique (près de quatre cents manuscrits, complets ou partiels) ; l'importance de ce texte pour la pensée occidentale, médiévale en particulier, l'explique aisément. La Bibliothèque municipale conserve deux manuscrits de la *Cité de Dieu* que leur ancienneté place parmi les plus importants et que les éditeurs modernes ont toujours retenus pour l'établissement du texte.

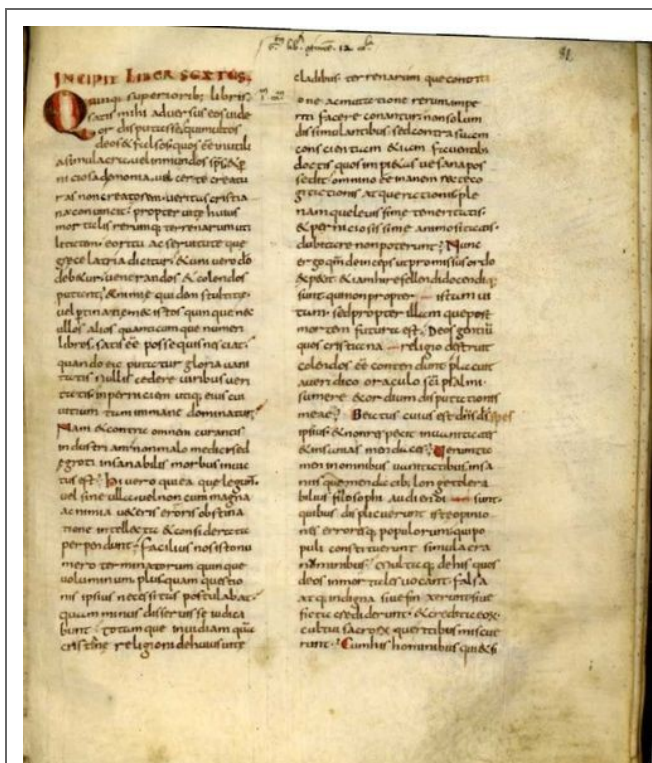
Le Ms 607 est l'un des trois plus anciens manuscrits de la *Cité de Dieu*. Il a été copié en Italie du Nord au VI^e siècle, en écriture semi-onciale, sur deux colonnes. Les 138 folios conservés, très endommagés par l'humidité, ne renferment plus que cinq livres sur vingt-deux. Le manuscrit se trouvait à Lyon dès le VIII^e siècle car il a été annoté par le diacre Florus vers 860, pour l'élaboration de l'*Adversus Scotum* (voir les folios 112-119).



Manuscrit de Saint Augustin, *La Cité de Dieu* / *De Civitate Dei*, VI^e siècle, (BmL, Ms 607, fol. 117v).

Les annotations de Florus sont en noir.

Le Ms 606 a quant à lui été copié à Lyon en minuscule caroline au IX^e siècle ; il contient les livres I à XIV. Pour les livres I à V, le copiste avait en partie pour modèle le Ms 607 qui était déjà mutilé. Le texte est réparti sur deux colonnes, excepté pour les cahiers 20, 21 et 22, qui sont à longues lignes. La seconde partie de ce manuscrit, les livres XV à XXII, se trouve actuellement à Munich (CIm, lat. 6259).



Manuscrit de Saint Augustin, *La Cité de Dieu* / *De Civitate Dei*, IX^e siècle, (BmL, Ms 606, fol. 81r).

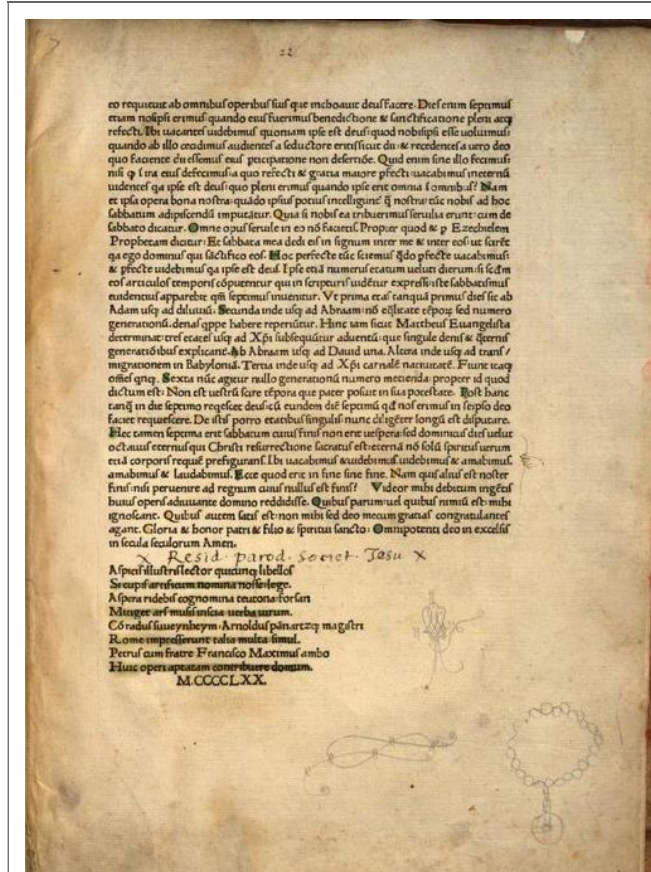
Il s'agit de l'incipit du livre VI, rubriqué.

Éditions anciennes de la *Cité de Dieu* conservées à la Bibliothèque municipale de Lyon

La première édition de la *Cité de Dieu* est sortie des presses des allemands Sweynheim et Pannartz à Subiaco en 1467 ; ils ont ainsi publié le premier incunable italien. Celles qui suivirent furent nombreuses.

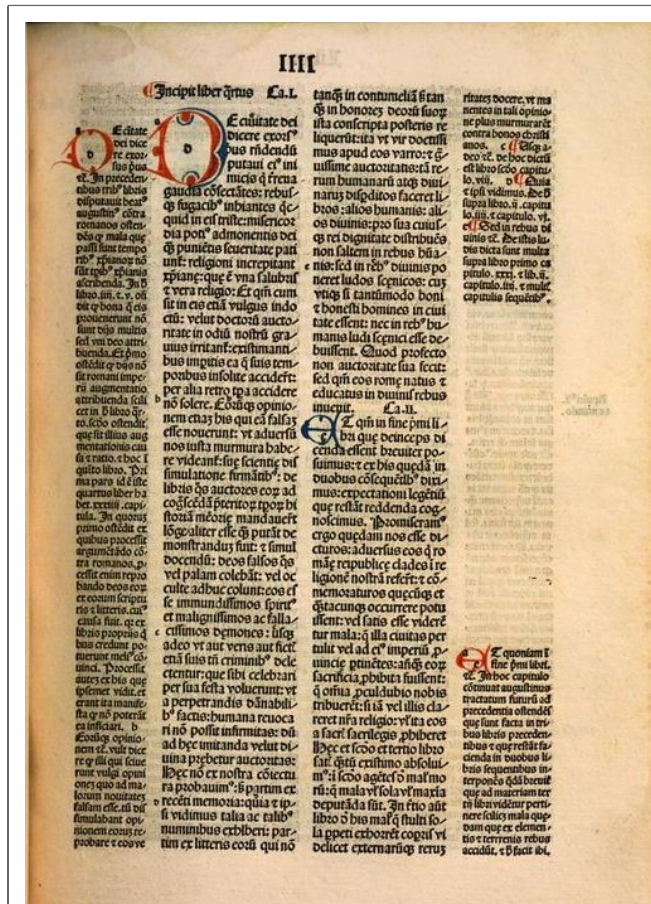
La Bibliothèque municipale de Lyon conserve trente-et-un exemplaires de la *Cité de Dieu* imprimés avant 1800 ; vingt-six font partie du fonds propre et cinq proviennent de la Collection jésuite des Fontaines : cinq incunables, douze éditions du XVI^e siècle, dix du XVII^e siècle et quatre du XVIII^e siècle. Quelques unes se distinguent dans cet ensemble.

Sous la côte Rés Inc 395 est conservée la plus ancienne édition de la *Cité de Dieu* présente à la BmL ; elle a été imprimée à Rome en 1470 par Sweynheim et Pannartz ; il s'agit de la troisième



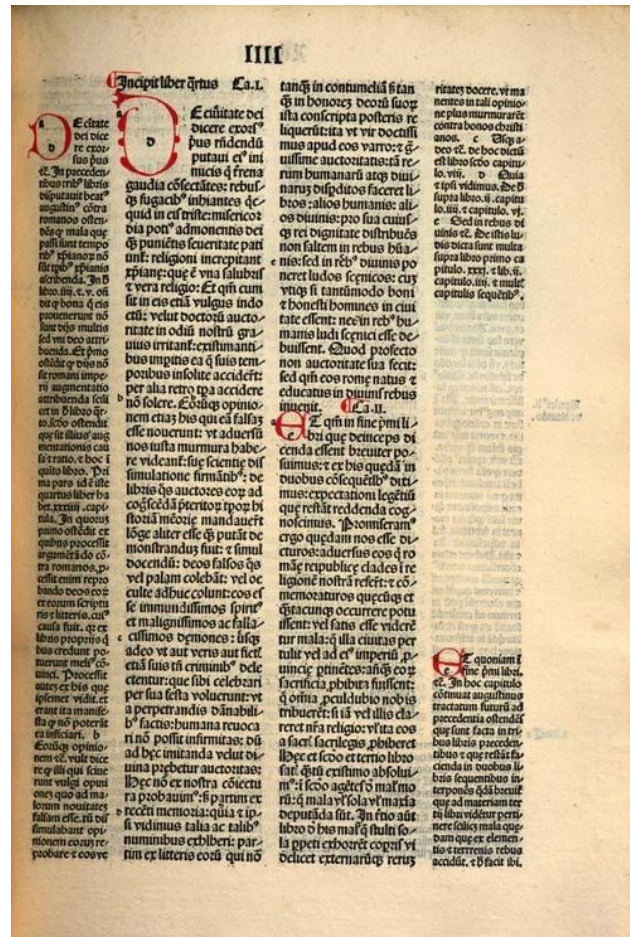
Augustin, *De civitate Dei*, Sweynheim et Pannartz, Rome, 1470, (BmL, Rés Inc 395, colophon).

Deux des cinq incunables ont été enluminées : le Rés Inc 147 (2) en bleu et rouge, le Rés Inc 150 en rouge seulement.



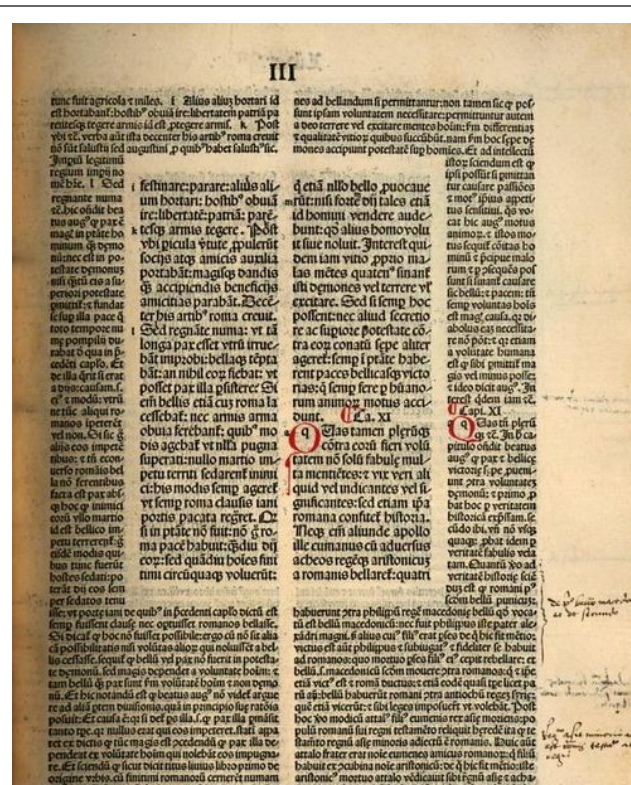
Augustin, *De civitate dei*. Comment. Thomas Waleys et Nicolas

Trivet, Johann Amerbach, Bâle, 1489, (BmL, Rés Inc 147 (2), fol. s5r).

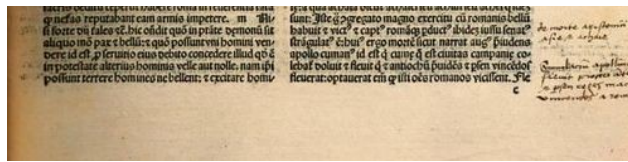


Augustin, *De civitate dei*. Comment. Thomas Waleys et Nicolas Trivet, Johann Amerbach, Bâle, 13 février 1489, (BmL, Rés Inc 150 (1), fol. s5r).

Les annotations manuscrites abondantes confèrent une valeur particulière à certains exemplaires (par exemple : Rés Inc 150 (1), Rés Inc 116 et Rés 166876).



De civitate Dei. Comment. Thomas Waleys et Nicolas Trivet, Kilian Fischer, Freiburg-im-Breisgau, 1494, (BmL, Rés Inc 116, folio b5r)

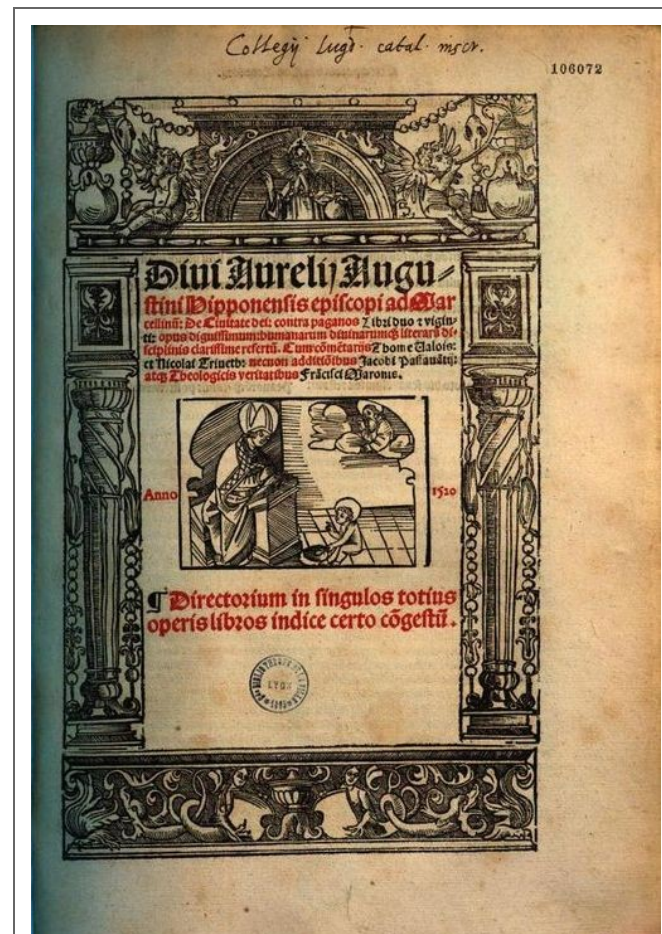


Augustin, *De civitate dei. Comment.* Thomas Waleys et Nicolas Trivet, Johann Amerbach, Bâle, 13 février 1489, (BmL, Rés Inc 150 (1), fol. c r).

Des annotations manuscrites du XVIe siècle sont en marge.

Cinq éditions du XVIe siècle ont été imprimées à Lyon : deux ont été publiées en 1520 chez Jacques Sacon (1472?-1530?) et Johannes Koberger (1454?-1543) : Rés 106072 et Rés 166876. Trois l'ont été en 1570 chez Sébastien Honorat (1454?-1543) : B 508434 ; 810122 ; Chomarar A 7333.

Dans l'édition lyonnaise humaniste de 1520, le bois gravé utilisé en page de titre pour représenter Augustin et l'enfant a aussi servi pour illustrer un autre volume imprimé chez Jacques Sacon en 1519 : le *Catalogue des saints* de Pietro de' Natali. Dans le volume SJ V 017/12, des couleurs ont été ajoutées à l'image après l'impression.



Diui Aurelij Augustini Hipponensis episcopi ad Marcellinum De Civitate Dei contra paganos libri duo et viginti..., impensis Ioannis Koberger per Iacobum Sacon, Lyon, 1520, (BmL, Rés 106072, page de titre). L'édition est accompagnée d'un « directoire », ensemble de règles destinées à guider la lecture.



Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus : editus a... Petro de Natalibus de Venetijs Dei gratia episcopo Equilino, [Impressum Lugduni per Iacobum Sacon, 31 Jan. 1519] (BmL, SJ V 017/12, fol. 151v)

Ces éditions ont appartenu pour la plupart à des

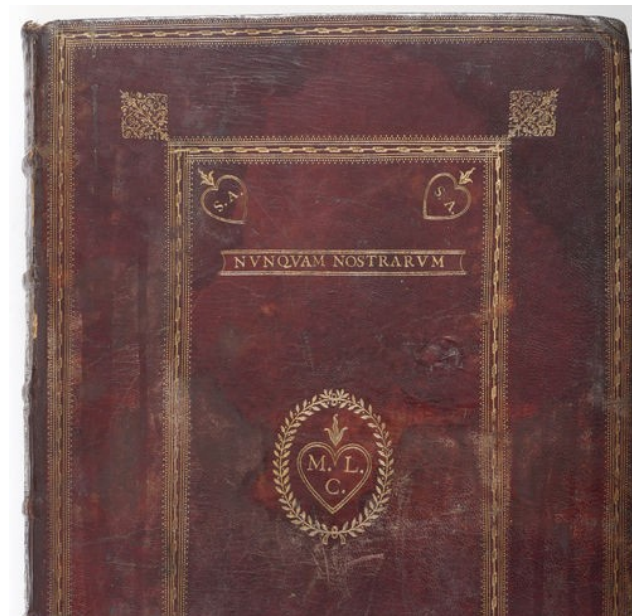
couvents. Des particuliers avaient néanmoins l'usage de certains exemplaires. En voici une brève sélection, qui se distingue par les reliures.

Reliure aux fers de Guillaume d'Argentré :



D. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, De Civitate Dei libri XXII., Lyon, 1570, (BmL, Chomarat A 7333, plat supérieur)

Reliure du XVII^e siècle en maroquin rouge, estampée à chaud, avec au centre, dans un ovale de feuillage, un cœur ardent comportant le chiffre "M. L. C.". Dans l'encadrement central figurent des cœurs ardents frappés du chiffre "S. A." et placés en écoinçons, ainsi que l'inscription poussée à chaud "nunquam nostrarum marcessent dona sororum" :



Ex libris Petri de la cour de moruillier

La Cité de Dieu de saint Augustin, traduite en françois (par Pierre Lombert) et revue sur plusieurs anciens manuscrits..., Pierre et Imbert de Bats, Paris, 1701, (BmL, 305140, contre-plat supérieur)

Ex-libris
manuscrit : "ex libris Petri de la cour de moruillier"

GVILLELMVS

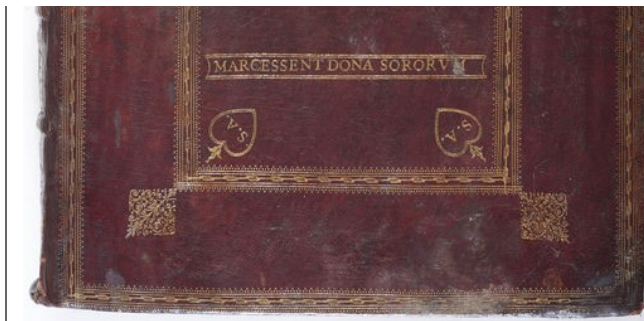
D. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, De Civitate Dei libri XXII., Lyon, 1570, (BmL, Chomarat A 7333, détail du plat supérieur, fer de reliure au prénom du possesseur)

D'ARGENTRE

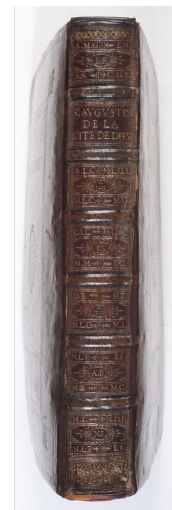
D. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, De Civitate Dei libri XXII., Lyon, 1570, (BmL, Chomarat A 7333, détail du plat inférieur, fer de reliure au nom du possesseur)

Saint Augustin De la Cité de Dieu..., Paris, chez Michel Sonnius, 1585, (BmL, Rés 31231, détail du dos)

Dans les compartiments du dos figure un ensemble de chiffres



Saint Augustin De la Cité de Dieu..., Paris, chez Michel Sonnius, 1585, (BmL, [Rés 31231](#), plat supérieur)



différents.

Orthodoxie ou censure ?

Nombreux sont les commentaires de la *Cité de Dieu*. S'ils ont parfois fait l'objet d'édition à part, ils ont le plus souvent été imprimés dans le même volume, soit à la suite du texte, soit autour de celui-ci.

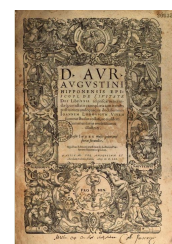
L'un d'eux, celui de Juan Luis Vivès (1492-1540), a fait l'objet d'une censure, qu'un lecteur a notée sur l'un des exemplaires de la BmL. Cet humaniste originaire de Valence en Espagne mais qui travailla à Louvain, publia en 1522 une édition latine commentée de la *Cité de Dieu*, en collaboration avec Erasme ; elle fut imprimée par Froben à Bâle, en Suisse. La partie éditoriale de son travail fut bien reçue : il utilisait pour la première fois trois manuscrits différents. Mais, à Louvain, le commentaire déplut dès sa publication. Certaines affirmations étaient trop proches de la pensée d'Erasme pour ne pas inquiéter l'orthodoxie catholique. Le *Commentaire* de la *Cité de Dieu* fut condamné par les théologiens de Louvain en 1546 et par le pape Paul IV en 1559 ; il fut inscrit à l'*Index* des livres interdits en 1584 et ajouté à l'*Index* de Rome en 1862 par le pape Grégoire XVI.

Il continua cependant à être publié et traduit ; la traduction française, oeuvre de Gentian Hervet, fut imprimée pour la première fois en 1570 à Paris chez Nicolas Chesneau.



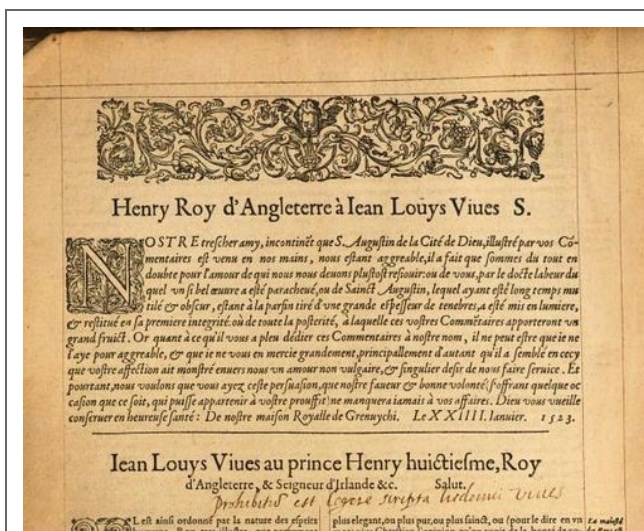
Thomas Valois – Nicolaus Triveth *Commentum super libris Augustini De civitate dei*, Henri Mayer, Toulouse, 1488, (BmL, [Rés Inc 114](#), fol. 1r)

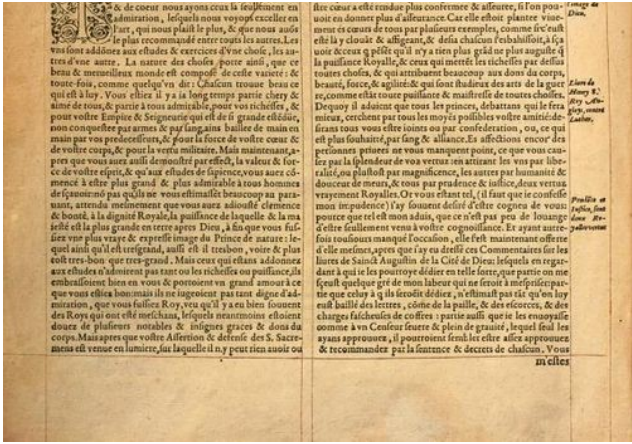
Les caractères de réserve n'ont pas été rubriqués.



D. Aur. Augustini... *De Civitate Dei Libri XXII*, Froben, Bâle, 1570, (BmL, [20635](#), page de titre). Commentaires de Vivès.

D. Aurelij Augustini... *De Civitate Dei libri XXII. Ex vetustissimis manuscriptis*

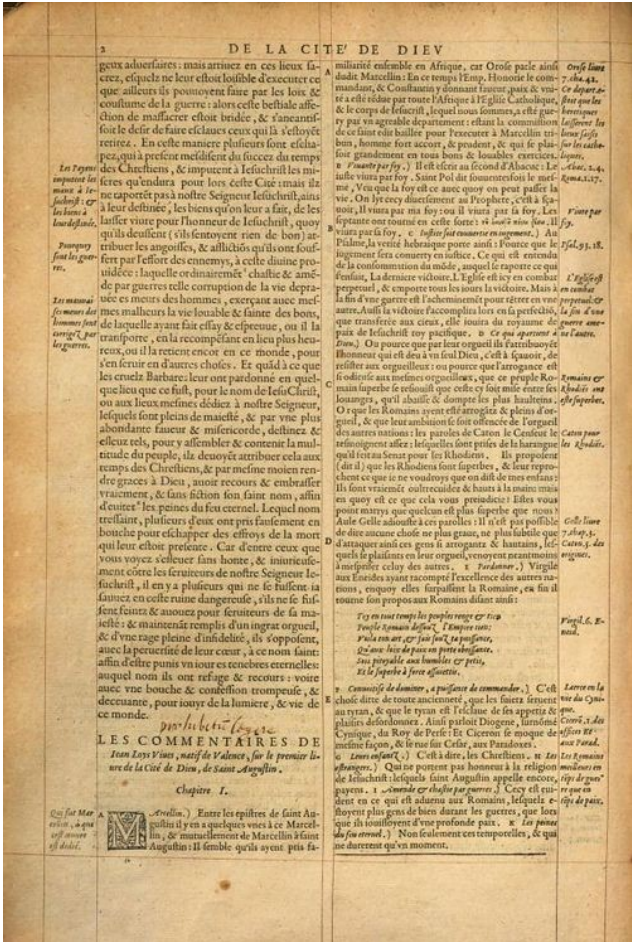




Saint Augustin De la cité de dieu : contenant le commencement et progrez d'icelle cité, avec vne defense de la religion chrestienne contre les erreurs et mesdisances des ge[n]tils, heretiques, et autres ennemis de l'eglise de dieu. Illustrée des commentaires de lean Louys Vives, de Valence. Le tout faict françois, par Gentian Hervet d'Orleans, chanoine de Rheims. Et enrichy de plusieurs annotations et obseruations en marge, seruans à la conference et intelligence des histoires anciennes et modernes, par Francois de Belle-forest Comingeois. Avec vne table des choses plus memorable, ordo[n]née par lieux co[m]muns,, Nicolas Chesneau, Paris, 1570, (BmL, Res 21921 , p. [8]).

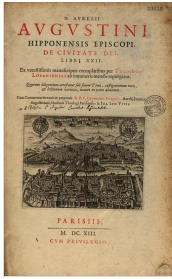
Dans cet exemplaire, le début du commentaire de Jean Louis Vives a été rayé et on a ajouté :

« *Prohibitum est legere scripta Ludovici Vives* » : « Il est interdit de lire les écrits de Louis Vives ».



Saint Augustin De la cité de dieu (...), Nicolas Chesneau, Paris, 1570, (BmL, Rés 21921 , p. 2).

Autre marque de censure dans cet exemplaire.



exemplaribus per theologos Lovanienses ab innumeris mendis repurgatus... Cum commentariis nouis et perpetuis R. P. F. Leonardi Coquaei... et loa. Lud. Vivis, Paris, 1613, (BmL, 20636, page de titre).

Une gravure représentant la ville de Paris a été imprimée sur la page de titre. Le nom de l'imprimeur n'est pas précisé.

Augustin d'Hippone dans les collections de la Bibliothèque municipale de Lyon



À partir de de documents des collections de la Bibliothèque, nous vous invitons à voyager dans le temps, du IV^e siècle à nos jours, à la découverte d'Augustin, de son œuvre, et de ses lecteurs...

Sources :

- *Sancti Aurelii Augustini episcopi De Civitate Dei libri XXII*, recensuit et commentario critico instruxit Emanuel Hoffmann, CSEL 40.1 et 40.2, Vienne 1899-1900.
- *Sancti Aurelii Augustini De Ciuitate Dei*, annot. par B. Dombart et A. Kalb, CCSL 47, Turnhout 1955, 2 volumes.
- A. Wilmart, « La tradition des grands ouvrages de S. Augustin. III. La Cité de Dieu », dans *Miscellanea agostiniana, II*, Rome 1931, p. 279-294.
- Saint Augustin, *La cité de Dieu*, (Bibliothèque augustinienne 33), 4 vol., Paris 1959.
- *Augustinus Lexikon*, vol. 1, Basel/Stuttgart 1986 sqq. Article : « Ciuitate Dei (De) », G. O'Daly, c. 969-1010.
- C.G. Noreña, *Juan Luis Vives*, La Hague 1970.
- *Centuriae Latinae. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, C. Nativel (éd.), Genève 1997. Article : « Vivès (Juan Luis) (1492-1540) », A Comparot, c. 795-804.
- Académie des inscriptions et belles-lettres, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, tom. 29, Paris 1880, p. 366-369 et 397-401.
- H.-I. Marrou, *Saint Augustin et l'augustinisme*, Paris 1955.
- T. VAN BAVEL (éd.), *Saint Augustin*, Bruxelles 2007.
- *Encyclopédie Saint Augustin. La Méditerranée et l'Europe. IV^e-XXI^e siècle*, A.D. Fitzgerald (éd.), Paris 2005. Articles : « Cité de Dieu (De civitate Dei) », E.L. Fortin (trad. C. Broc), p. 249-258 ; « Augustinisme politique 1 », D. Kries (trad. P. Brenner), p. 113-114 ; « Augustinisme politique 2 », M. Nicoletti (trad. F. Nuvolone) p. 114-119.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie Pauliat, *La Cité de Dieu d'Augustin d'Hippone*, numelyo [en ligne], mis en ligne le 2015-10-06T11:56:17.281Z, consulté le 2026-06-10 09:56:15. URL : https://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO01001THM0001cite_de_dieu

[contact](#) | [projet et partenaires](#) | [conditions d'utilisation](#) | [mentions légales](#) | [plan du site](#)

